CAMON

Chés Cafouilleux d'Camon
53 , Rue Henri Barbusse - 80450 Camon
Tél. : 06-41-07-09-51 (tel:06-41-07-09-51) - Email : lenoirvinc@gmail.com (mailto:lenoirvinc@gmail.com)

Fiche AAPPMA

L'ensemble des parcours sont 100% réciprocitaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Etangs : 42 hectares
- Baraques
- Gamelles
- Marais des Boeufs
- Parc
- Eaux Bleues
- Falises
- Roseaux
- Vacher
- Etang carré
- Le Longuet
- Petite Falises
- Miroir

Membres du bureau

Président
LENOIR Vincent

Vice-Président
COTTAIS Didier

Trésorier
LAGNY Marie-Claude

Secrétaire
LAGNY Marie-Claude

Types de pêche pratiqués

Pêche aux blancs
Pêche aux carnassiers
Pêche à la carpe de jour

Services

Ponton personne mobilité réduite
Aire de pique-nique
Pêche embarquée

Présentation

L'association "Chés Cafouilleux d'Camon" vous permet de pêcher sur 12 étangs ainsi que sur la Somme qui bordure les étangs.

Ce site constitue une véritable zone naturelle aux portes d'Amiens.

La pêche en barque est autorisée sur certains étangs.

L'association possède également un étang gros poissons, avec remise à l'eau obligatoire des prises (étang Carré).

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
*Tarifs **	110.00€	91.00€	25.00€	40.00€	7.00€	15.20€	35.00€
OPTIONS							
Timbre urne	-	40.00€	-	-	-	-	-

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

A la Claire Fontaine - 1, rue de la Carrière - 80510 FONTAINE SUR SOMME - 03-22-31-81-12
Atout pêche 80 - **Mr Cyril Robin** - 67, Thuillier Delambre, - 80136 Rivery - 03-60-28-12-01
Bar de la Neuville - 1, place Augustin Dujardin - 80000 AMIENS - 03-60-60-04-65
Terres & Eaux - 20, Avenue Philéas Fogg - Pôle Jules Verne - ZAC de la Croix de Fer - 80440 BOVES - 03-22-95-95-41

Réglement

Nouveauté 2023 : Marais des boeufs en No-Kill pour le carnassiser pour toutes techniques de pêche.

La pêche en bateau est interdite dans le Marais de boeufs, les Falises, les petites falises, le Longuet et le Vacher.

La pêche en barque nécessite une cotisation supplémentaire à l'AAPPMA.

la pêche du brochet sera autorisée au leurre sur tous les étangs sauf le carpodrome.

Horaire : Du 1er novembre à la date de fermeture du gibier d'eau: Pêche de 9h00 à 17h00.

CAMON

Chés Cafouilleux d'Camon
53 , Rue Henri Barbusse - 80450 Camon
Tél. : 06-41-07-09-51 (tel:06-41-07-09-51) - Email : lenoirvinc@gmail.com (mailto:lenoirvinc@gmail.com)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 1.71 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour

Services :

- Pêche embarquée

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Dans les étangs où la pêche est autorisée en bateau, ceux-ci doivent obligatoirement être immatriculés et de type barque de pêche rigide, mobilisé à la rame ou à la perche.
Seuls les gardes de pêche seront autorisés à utiliser une barque à moteur électrique.
Taille de capture du brochet : supérieure à 65 cm.

La pêche au lancer, aux leurres naturels et artifciels est interdite.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Options

Option pêche embarquée :
Carte Interfédérale : -
Carte Majeure : -
Carte Mineure : -
Carte Femme : -
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : -
Carte Journalière : -

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif , Pêche en batterie

CAMON

Chés Cafouilleux d'Camon
53 , Rue Henri Barbusse - 80450 Camon
Tél. : 06-41-07-09-51 (tel:06-41-07-09-51) - Email : lenoirvinc@gmail.com (mailto:lenoirvinc@gmail.com)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 3.86 Ha

Type(s) de pêche :

Pêche aux blancs
Pêche aux carnassiers
Pêche à la carpe de jour

Services :

Pêche embarquée

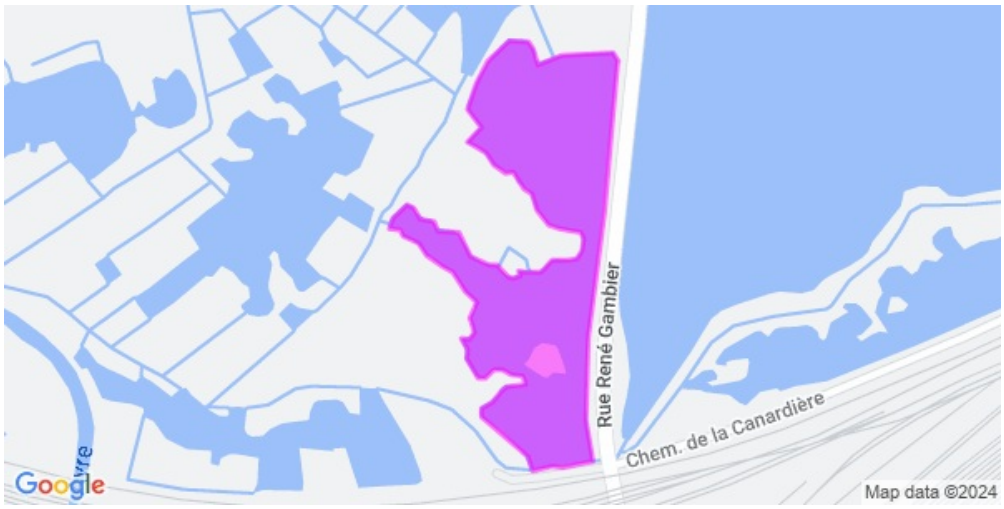

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Dans les étangs où la pêche est autorisée en bateau, ceux-ci doivent obligatoirement être immatriculés et de type barque de pêche rigide, mobilisé à la rame ou à la perche.
Seuls les gardes de pêche seront autorisés à utiliser une barque à moteur électrique.
Taille de capture du brochet : supérieure à 65 cm.

La pêche au lancer, aux leurres naturels et artifciels est interdite.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Options

Option pêche embarquée :
Carte Interfédérale : -
Carte Majeure : -
Carte Mineure : -
Carte Femme : -
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : -
Carte Journalière : -

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif , Pêche en batterie

CAMON

Chés Cafouilleux d'Camon
53 , Rue Henri Barbusse - 80450 Camon
Tél. : 06-41-07-09-51 (tel:06-41-07-09-51) - Email : lenoirvinc@gmail.com (mailto:lenoirvinc@gmail.com)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 17.16 Ha

Type(s) de pêche :

Pêche aux blancs
Pêche aux carnassiers
Pêche à la carpe de jour

Services :

Ponton personne mobilité réduite
Aire de pique-nique

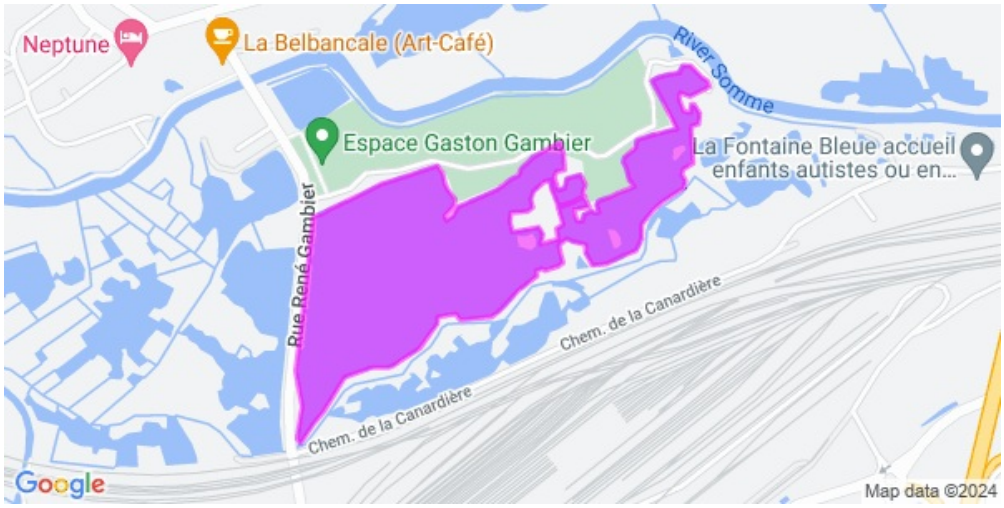

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Du 1er novembre à la fermeture de la chasse au gibier d'eau, l'entrée du marais n'est autorisée que de 9 heures du matin au coucher du soleil.
En dehors de cette période, la pêche est autorisée ½ H avant le lever du soleil jusqu'à ½ H après son coucher.
La pêche au lancer léger est strictement en NO KILL
Taille de capture du brochet : supérieure à 65 cm.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

CAMON

Chés Cafouilleux d'Camon
53 , Rue Henri Barbusse - 80450 Camon
Tél. : 06-41-07-09-51 (tel:06-41-07-09-51) - Email : lenoirvinc@gmail.com (mailto:lenoirvinc@gmail.com)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 2.81 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour

Services :

- Pêche embarquée

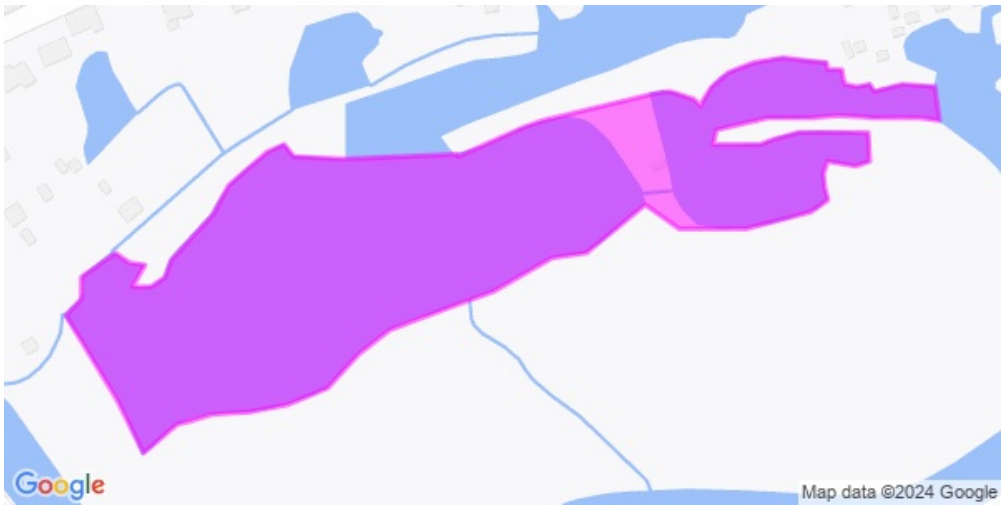

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Dans les étangs où la pêche est autorisée en bateau, ceux-ci doivent obligatoirement être immatriculés et de type barque de pêche rigide, mobilisé à la rame ou à la perche.
Seuls les gardes de pêche seront autorisés à utiliser une barque à moteur électrique.
Taille de capture du brochet : supérieure à 65 cm.

La pêche au lancer, aux leurres naturels et artifciels est interdite.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Options

Option pêche embarquée :
Carte Interfédérale : -
Carte Majeure : -
Carte Mineure : -
Carte Femme : -
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : -
Carte Journalière : -

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif , Pêche en batterie

CAMON

Chés Cafouilleux d'Camon
53 , Rue Henri Barbusse - 80450 Camon
Tél. : 06-41-07-09-51 (tel:06-41-07-09-51) - Email : lenoirvinc@gmail.com (mailto:lenoirvinc@gmail.com)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 2.77 Ha

Type(s) de pêche :

Pêche aux blancs
Pêche aux carnassiers
Pêche à la carpe de jour

Services :

Pêche embarquée

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Dans les étangs où la pêche est autorisée en bateau, ceux-ci doivent obligatoirement être immatriculés et de type barque de pêche rigide, mobilisé à la rame ou à la perche.
Seuls les gardes de pêche seront autorisés à utiliser une barque à moteur électrique.
Taille de capture du brochet : supérieure à 65 cm.

La pêche au lancer, aux leurres naturels et artifciels est interdite.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Options

Option pêche embarquée :
Carte Interfédérale : -
Carte Majeure : -
Carte Mineure : -
Carte Femme : -
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : -
Carte Journalière : -

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Sandre , Poissons blancs , Carpe

• Techniques de pêche :
Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche à la carpe de jour , Pêche en batterie , Pêche au toc , Pêche au vif

CAMON

Chés Cafouilleux d'Camon
53 , Rue Henri Barbusse - 80450 Camon
Tél. : 06-41-07-09-51 (tel:06-41-07-09-51) - Email : lenoirvinc@gmail.com (mailto:lenoirvinc@gmail.com)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 2.58 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour

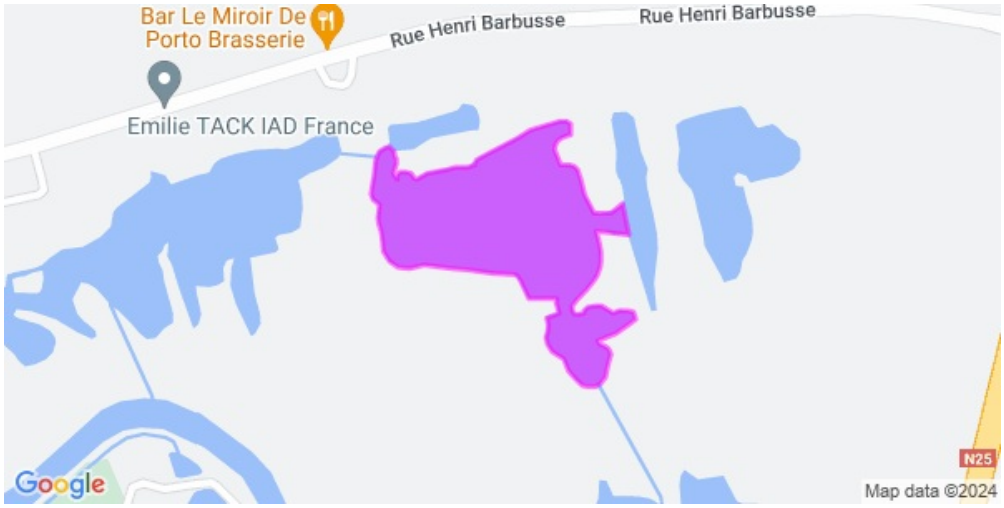

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Dans les étangs où la pêche est autorisée en bateau, ceux-ci doivent obligatoirement être immatriculés et de type barque de pêche rigide, mobilisé à la rame ou à la perche.
Seuls les gardes de pêche seront autorisés à utiliser une barque à moteur électrique.
Taille de capture du brochet : supérieure à 65 cm.

La pêche au lancer, aux leurres naturels et artifciels est interdite.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Options

Option pêche embarquée :
Carte Interfédérale : -
Carte Majeure : -
Carte Mineure : -
Carte Femme : -
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : -
Carte Journalière : -

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif , Pêche en batterie

CAMON

Chés Cafouilleux d'Camon
53 , Rue Henri Barbusse - 80450 Camon
Tél. : 06-41-07-09-51 (tel:06-41-07-09-51) - Email : lenoirvinc@gmail.com (mailto:lenoirvinc@gmail.com)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 2.03 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour

Services :

- Pêche embarquée

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Dans les étangs où la pêche est autorisée en bateau, ceux-ci doivent obligatoirement être immatriculés et de type barque de pêche rigide, mobilisé à la rame ou à la perche.
Seuls les gardes de pêche seront autorisés à utiliser une barque à moteur électrique.
Taille de capture du brochet : supérieure à 65 cm.

La pêche au lancer, aux leurres naturels et artifciels est interdite.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Options

Option pêche embarquée :
Carte Interfédérale : -
Carte Majeure : -
Carte Mineure : -
Carte Femme : -
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : -
Carte Journalière : -

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif , Pêche en batterie

CAMON

Chés Cafouilleux d'Camon
53 , Rue Henri Barbusse - 80450 Camon
Tél. : 06-41-07-09-51 (tel:06-41-07-09-51) - Email : lenoirvinc@gmail.com (mailto:lenoirvinc@gmail.com)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 1.01 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Dans les étangs où la pêche est autorisée en bateau, ceux-ci doivent obligatoirement être immatriculés et de type barque de pêche rigide, mobilisé à la rame ou à la perche.
Seuls les gardes de pêche seront autorisés à utiliser une barque à moteur électrique.
Taille de capture du brochet : supérieure à 65 cm.

La pêche au lancer, aux leurres naturels et artifciels est interdite.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Options

Option pêche embarquée :
Carte Interfédérale : -
Carte Majeure : -
Carte Mineure : -
Carte Femme : -
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : -
Carte Journalière : -

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif , Pêche en batterie

CAMON

Chés Cafouilleux d'Camon
53 , Rue Henri Barbusse - 80450 Camon
Tél. : 06-41-07-09-51 (tel:06-41-07-09-51) - Email : lenoirvinc@gmail.com (mailto:lenoirvinc@gmail.com)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 0.82 Ha

Type(s) de pêche :

Pêche aux blancs
Pêche aux carnassiers
Pêche à la carpe de jour

Services :

Aire de pique-nique

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Une seule ligne autorisée.

Pêche no-kill remise à l'eau immédiate des prises.

Pêche sans ardillon, bourriche anglaise interdite sauf pendant les concours

La pêche au lancer, aux leurres naturels et artifciels est interdite.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :

Carpodrome / Gros poissons , No kill , Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif

CAMON

Chés Cafouilleux d'Camon
53 , Rue Henri Barbusse - 80450 Camon
Tél. : 06-41-07-09-51 (tel:06-41-07-09-51) - Email : lenoirvinc@gmail.com (mailto:lenoirvinc@gmail.com)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 0.4 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour

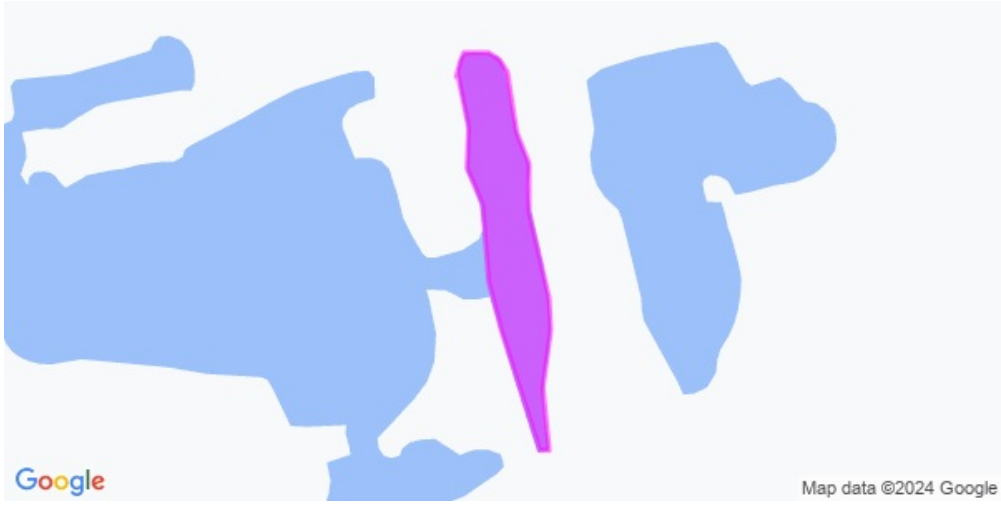

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Dans les étangs où la pêche est autorisée en bateau, ceux-ci doivent obligatoirement être immatriculés et de type barque de pêche rigide, mobilisé à la rame ou à la perche.
Seuls les gardes de pêche seront autorisés à utiliser une barque à moteur électrique.
Taille de capture du brochet : supérieure à 65 cm.

La pêche au lancer, aux leurres naturels et artifciels est interdite.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Options

Option pêche embarquée :
Carte Interfédérale : -
Carte Majeure : -
Carte Mineure : -
Carte Femme : -
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : -
Carte Journalière : -

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif , Pêche en batterie

CAMON

Chés Cafouilleux d'Camon
53 , Rue Henri Barbusse - 80450 Camon
Tél. : 06-41-07-09-51 (tel:06-41-07-09-51) - Email : lenoirvinc@gmail.com (mailto:lenoirvinc@gmail.com)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 0.15 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour

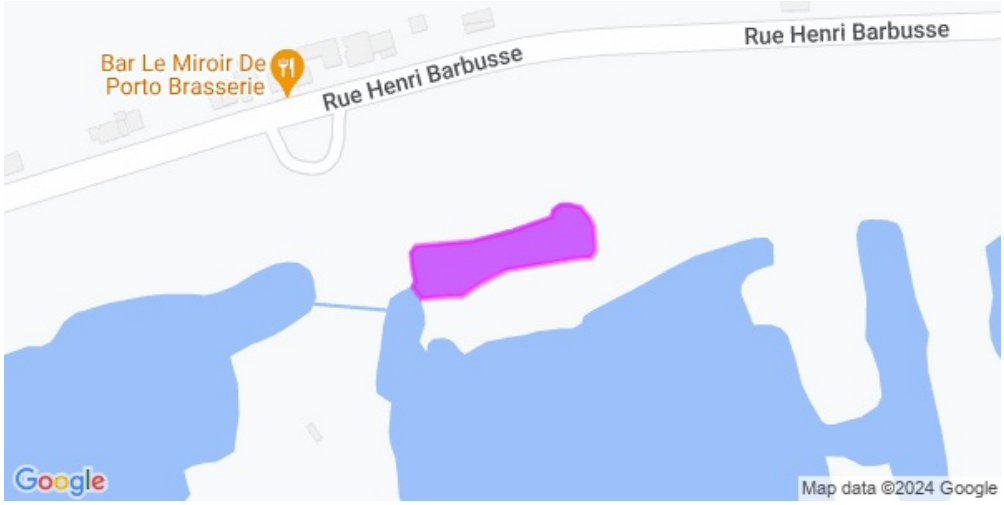

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Dans les étangs où la pêche est autorisée en bateau, ceux-ci doivent obligatoirement être immatriculés et de type barque de pêche rigide, mobilisé à la rame ou à la perche.
Seuls les gardes de pêche seront autorisés à utiliser une barque à moteur électrique.
Taille de capture du brochet : supérieure à 65 cm.

La pêche au lancer, aux leurres naturels et artifciels est interdite.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Options

Option pêche embarquée :
Carte Interfédérale : -
Carte Majeure : -
Carte Mineure : -
Carte Femme : -
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : -
Carte Journalière : -

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif , Pêche en batterie

CAMON

Chés Cafouilleux d'Camon
53 , Rue Henri Barbusse - 80450 Camon
Tél. : 06-41-07-09-51 (tel:06-41-07-09-51) - Email : lenoirvinc@gmail.com (mailto:lenoirvinc@gmail.com)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 0.3 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour

Services :

- Pêche embarquée

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Dans les étangs où la pêche est autorisée en bateau, ceux-ci doivent obligatoirement être immatriculés et de type barque de pêche rigide, mobilisé à la rame ou à la perche.
Seuls les gardes de pêche seront autorisés à utiliser une barque à moteur électrique.
Taille de capture du brochet : supérieure à 65 cm.

La pêche au lancer, aux leurres naturels et artifciels est interdite.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Options

Option pêche embarquée :
Carte Interfédérale : -
Carte Majeure : -
Carte Mineure : -
Carte Femme : -
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : -
Carte Journalière : -

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif , Pêche en batterie